

16ème Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel

Examen du Cameroun

(29 avril 2013)

Intervention du Cap-Vert

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions Son Excellence et son équipe pour la présentation du rapport national du Cameroun.

Le Cameroun, qui est membre effectif d'un large éventail d'instruments internationaux des droits humains, a accepté lors de son premier Examen de ratifier d'importants instruments additionnels qui viendront renforcer significativement son cadre juridique en la matière. Aussi, sa Commission nationale des droits de l'Homme et des Libertés a récupéré le statut international « A », et pourra élever encore davantage sa capacité et son indépendance.

D'autre part, certains outils d'aide aux changements ont été lancés, tels qu'un Programme national d'Éducation aux Droits humains ; une Plateforme, assortie d'un Programme de Lutte, contre les Violences faites aux Femmes ; la création du Comité interministériel de Prévention et Lutte contre la Traite des Personnes ; et une loi portant protection des personnes handicapées, lesquels se comptent parmi nombre d'autres initiatives louables enregistrées.

En vue de l'approfondissement des efforts en cours nous souhaitons apporter les deux recommandations suivantes :

1. Renforcer les mesures en faveur des droits des populations autochtones du pays, notamment en matière de leur accès à la citoyenneté, à la terre, à la justice et à l'éducation ;
2. Accélérer la mise en œuvre et amplifier le train des mesures du programme d'amélioration des conditions de détention, ainsi que la réduction de la durée de détention provisoire.

Pour terminer nous exprimons au Cameroun nos vœux de succès dans la poursuite de l'entreprise d'améliorer de manière soutenue la situation des droits de l'homme dans le pays.

Merci, Mr. le Président.